

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

Commission du 23 octobre 2023

Présents : MM. BOKOBZA, LOUVEL, INACIO; COLOMBO, PATRIGÉON, VIMONT (Président), PEDRO GOMES

Excusés : MME JONNAIS, JAMIN, GABIER, MERVAILLIE, HOUANT J., NOYELLE, HOUANT P., PILLEMONT-

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

BILAN RENTRÉE DU FOOT

Pour remplir le formulaire bilan des Rentrées du Foot : [Cliquez ici](#)

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

La Commission maintient sa décision de ne pas intégrer les clubs retardataires sur les plateaux de la 2ème phase. En effet, l'intégration systématique des clubs retardataires jusqu'à présent a causé de nombreux retards de diffusion des plateaux, et elle ne souhaite pas impacter les clubs ayant régulièrement inscrits leurs équipes.

Elle publie simplement les clubs concernés pour que ces derniers s'organisent entre eux s'ils souhaitent planifier des plateaux entre eux.

- ✓ CHANTELOUP US : 4 équipes
- ✓ MESNIL ST DENIS AS : 5 équipes
- ✓ MONTIGNY LE BX AS : 4 équipes
- ✓ VILLENES ORGEVAL FC : 3 équipes

CHATOU AS

La Commission prend note de la rectification de son engagement.

GAMBAIS AS

La Commission prend note de la rectification de son engagement.

TESSANCOURT FC

La Commission prend note de la rectification de son engagement.

PECQ US du 14/10/23

La Commission demande des explications au club du PECQ concernant l'organisation de ce plateau (nombre d'équipes, remplissage des feuilles, etc)

PLATEAUX U9

La Commission maintient sa décision de ne pas intégrer les clubs retardataires sur les plateaux de la 2ème phase. En effet, l'intégration systématique des clubs retardataires jusqu'à présent a causé de nombreux retards de diffusion des plateaux, et elle ne souhaite pas impacter les clubs ayant régulièrement inscrits leurs équipes.

Elle publie simplement les clubs concernés pour que ces derniers s'organisent entre eux s'ils souhaitent planifier des choses entre eux.

- ✓ CHANTELOUP US : 4 équipes
- ✓ MESNIL ST DENIS AS : 4 équipes

CLAYES SS BOIS USM

La Commission prend note de la rectification de son engagement.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont désormais consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

VELIZY ASC du 07/10

Remerciements du courrier des CLAYES.

La Commission n'a pas obtenu de réponse de VELIZY ASC.

Amende administrative : 20€ à VELIZY ASC (non production d'un rapport demandé)

CRITERIUM ESPOIRS U10-U13

La Commission, après réception de retours suite à la publication du suivi de la phase 1, concernant les nombreuses anomalies constatées sur le remplissage des feuilles de plateaux, a décidé, non pas d'annuler les points des rencontres et/ou épreuves techniques (uniquement si elle a eu un retour des clubs concernés), mais de mettre une amende de 20€ à tous les clubs présents sur le plateau par ce défaut de remplissage des feuilles de plateaux (clubs accueillant, comme visiteurs).

La liste sera publiée la semaine prochaine.

U10/U11

CARRIERES GRESILLONS AS

Le club nous explique les raisons des infractions rencontrées.

La Commission prend note et compte sur vous pour veiller à ne pas les reproduire.

Amende au club de CARRIÈRES GRÉSILLONS AS pour non respect de la procédure d'arrêté municipal (article 20.5 du RS DYF). De plus son équipe est déclarée forfait sur ce plateau.

Amende administrative : 30€ (Annexe 2 RS DYF)

VERSAILLES JUSSIEU

La Commission ne peut valider votre demande en raison d'un manque de place sur le dispositif par année d'âge.

Infractions éducateurs

Infraction

Samedi 14 octobre 2023

U10

MUREAUX OFC : 1ère infraction

PLAISIROIS FO : 3ème infraction

La Commission demande des explications impératives au club de PLAISIROIS FO, sans quoi le club ne sera pas reconduit sur le dispositif en phase 2.

U12/U13

RAMBOUILLET FC

Pris note du référé U12. La Commission valide le changement.

U12 du 14/10/23 : MANTOIS 78 FC

Le club de VERNEUIL ENTENTE nous informe n'avoir eu aucun document à disposition pour l'organisation de ce plateau, et que lui avait sur lui une fiche équipe et de jonglerie. Mais aucune fiche récapitulative n'a pu être remplie.

Amende administrative : 20€ au MANTOIS 78 FC non production d'un document demandé.

Infractions éducateurs

Samedis 7 & 14 octobre 2023

U12

VERSAILLES 78 FC : 2ème infraction (07/10)

U13

ACHERES FC : 1ère infraction

ECQUEVILLY EFC : 2ème infraction

Amende administrative : 20€ à VELIZY ASC (non production d'un rapport demandé).

La Commission demande des explications impératives au club de d'ECQUEVILLY (encadrant non licencié) sans quoi le club ne sera pas reconduit sur le dispositif en phase 2.

Anomalie feuilles de plateaux

Samedi 30 septembre 2023

U13

MANTOIS 78 FC : BREVAL, ECQUEVILLY, SARTROUVILLE

Feuille récapitulative incorrectement remplie.

Amende administrative : 20€ au MANTOIS 78 FC non production d'un document demandé.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U7

Amende après 2 rappels aux clubs cités : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 30/09/23

VELIZY ASC / MAUREPAS AS
MONTIGNY LE BX AS / TRAPPES ES
SARTROUVILLE ES / PECQ US 2
PECQ US / CHATOU AS

PORCHEVILLE FC / ECQUEVILLY EFC
BOIS D'ARCY AS / CHESNAY 78 FC / LOUVECIENNES AS / CER-
NAY BONNELLES
CONFLANS RACING / MESNIL LE ROI / VAUXOISE ES / VESINET

U9 CLASSIQUES

2ème rappel avant amende

Plateaux du 07/10/23

860 102 AUBERGENVILLE (GUERVILLE / HARDRICOURT)
860 104 COIGNIÈRES (ESSARTS/ YVELINES)

U8-U9 ESPOIRS

2ème rappel avant amende

Plateaux du 07/10/23

Fiche équipe

CARRIÈRES GRÉSILLONS AS
LIMAY AML
ELANCOURT
GUYANCOURT
TRAPPES ES
LES CLAYES S/S BOIS USM

U10-U11 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 23/09/23

HOUDANAISE REGION FC 11 : Annulation Amende YF 1774

Amende après rappels : 20€

Impératif d'obtenir les résultats au plus vite pour clôturer la phase

Plateaux du 07/10/23

U10

CARRIÈRES S/SEINE US 11 : VERSAILLES 78 FC 11, MESNIL ST
DENIS AS 11, CLAYES S/BOIS USM 11

U11

CARRIÈRES GRE AS 1 : PLAISIROIS FO 1, VILLENES ORGEVAL
FC 1

U12-U13 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 30/09/23

U12

PLAISIROIS FO : ACHERES FC, MARLY LE ROI US

U13

POISSY FC : ELANCOURT, MONTFORT, VOISINS

Amende après rappels : 20€

Plateaux du 07/10/23

U12

VILLENES ORGEVAL : MONTESSON, VOISINS

U13

LIMAY ALJ : BREVAL, MONTESSON, VERNEUIL ENT.